

COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Conformément aux dispositions de l'article R.533-16 du Code monétaire et financier, GSD GESTION porte à votre connaissance le compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial pour l'année 2022.

Ce compte-rendu présente l'exercice effectif des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC gérés par GSD GESTION.

1. MODE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Direction Générale de GSD GESTION détermine l'orientation générale de la politique de vote pour le compte des Fonds qu'elle gère.

Les droits de vote sont exercés dans les cas suivants, **sous réserve que la participation à l'assemblée ne soit pas liée à un blocage des titres** :

➤ **Pour les émetteurs de droit français**

GSD GESTION participe systématiquement au vote **dès lors que l'ensemble des conditions suivantes sont cumulativement remplies** :

- le pourcentage des titres de l'émetteur donnant droit au vote détenus par un Fonds est supérieur ou égal à 3% de l'encours consolidé total des Fonds de GSD GESTION,
- la valeur des titres détenus par l'ensemble des Fonds est supérieure ou égale à 2 millions d'euros,
- la valeur des titres détenus par l'ensemble des Fonds est supérieure ou égale à 1 % de la capitalisation boursière de l'émetteur.

En deçà de ces seuils, GSD GESTION considère que les positions en portefeuille sont, à l'échelle du marché, assez modestes et qu'elle ne dispose pas d'une position significative et influente justifiant un exercice systématique des droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille.

➤ **Pour les émetteurs de droit étranger**

En ce qui concerne les valeurs étrangères, GSD GESTION relève les seuils de détention à, respectivement, 5 % des encours des Fonds et 5 millions d'euros.

Cette décision est motivée par le fait, qu'historiquement, les valeurs étrangères représentent moins de 10% de l'encours total des Fonds, ainsi que par les difficultés à recenser les dates des assemblées générales, à se procurer les documents nécessaires au vote des résolutions et à analyser ces dernières dans un cadre légal et réglementaire étranger.

Au cours de l'exercice 2022, GSD GESTION a participé à :

- 0 assemblée d'émetteurs de droit français, soit 0 % des sociétés dans lesquelles GSD GESTION disposait d'un droit de vote,
- 0 assemblée d'émetteurs de droit étranger, soit 0 % des sociétés dans lesquelles GSD GESTION disposait d'un droit de vote.

Ces faibles taux de participations aux assemblées sont dus au faible pourcentage de détention dans ces sociétés.

2. CHOIX EFFECTUES SUR LES VOTES LES PLUS IMPORTANTS

GSD GESTION exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère dans l'intérêt exclusif des porteurs de ces Fonds, en s'appuyant sur les recommandations de l'AFG relatives au gouvernement d'entreprise.

GSD GESTION est attentive au respect des principes suivants par les sociétés émettrices :

- le respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires ;
- la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires ;
- l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction ;
- le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Les principales positions adoptées par GSD GESTION pour la typologie de résolution, sachant que l'appréciation finale intègre la situation propre de chaque émetteur, sont exposées au chapitre 6 du document « Politique de vote et d'engagement actionnarial ».

Elles concernent les domaines suivants :

- Décision entraînant une modification des statuts ;
- Approbation des comptes et affectation du résultat ;
- Nomination et révocation des organes sociaux ;
- Conventions dites réglementées ;
- Programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- Tout autre type de résolution.

3. RECOURS EVENTUEL A DES CONSEILLERS EN VOTE

En 2022, GSD GESTION n'a pas fait appel aux services d'agence de conseil en vote.

4. ORIENTATION DES VOTES EXPRIMES DURANT LES ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'année 2022, GSD GESTION a voté comme suit :

Nombre de résolutions votées : 6

POUR la résolution : 2

CONTRE la résolution : 0

Abstention : 4

Nombre de cas dans lesquels GSD GESTION a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa Politique de vote : néant.

Il est précisé que, compte tenu du faible pourcentage de détention dans ces sociétés, le vote de GSD GESTION a peu d'impact sur l'adoption des résolutions.

5. SITUATIONS DE CONFLITS D'INTERETS

Au cours de l'année 2022, GSD GESTION n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.